

COMMUNE DE BEAUFORT

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de la commune de Beaufort du 8 avril 2020, portant adoption du projet d'aménagement particulier « in den untersten Wiesen » présenté par le bureau PACT s.à r.l. de GREVENMACHER, au nom et pour le compte des promoteurs Tavares Da Silva Frères s.à r.l. ayant son siège à L-7653 HEFFINGEN 32, um Beil et BCB Bureau Conseil en Bâtiment s.à r.l., ayant son siège à L-7307 STEINSEL 45, rue Basse, relatif à la construction de douze maisons d'habitation unifamiliales jumelées, trois maisons d'habitation unifamiliales en bande et deux maisons d'habitation unifamiliales isolées, sur des fonds sis à Dillingen, inscrits au cadastre de la commune de Beaufort, section A de Dillingen, numéro 154/1591, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 13 mai 2020 réf. 18812/81C.

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement particulier, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jour après la présente publication, qui s'effectue conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. Le projet prend dès lors la désignation de « plan d'aménagement particulier ».

Le texte de cette décision, avec les pièces à l'appui, est à la disposition du public à la maison communale à Beaufort, où il peut en être pris copie sans déplacement.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le Tribunal Administratif est ouvert contre cette décision endéans un délai de 3 mois à partir de la publication de l'acte attaqué ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Le présent avis est publié et affiché en date du 5 juin 2020 aux tableaux d'affichage et sur le site internet de la commune de Beaufort, ainsi que dans deux quotidiens publiés et imprimés dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Beaufort, le 5 juin 2020

Le collège des Bourgmestre et Échevins

Camille HOFFMANN Jean-Luc NOSBUSCH Emile WIES